

NOTICE D'INFORMATION COMMISSIONS MUSIQUE 2022

à destination des équipes artistiques

Décret no 2015-641 du 8 juin 2015 ; Arrêté du 22 décembre 2015 ; Circulaire du 4 mai 2016 et annexes relatifs à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant

(Ces textes sont disponibles en ligne sur le site de la DRAC IDF ;
Ils sont actuellement en cours de révision. Les nouveaux textes seront en ligne dès leur parution officielle)

Les commissions consultatives en charge de l'examen des dossiers de demande de soutien pour l'année 2022 et instituées par les textes réglementaires en vigueur, se dérouleront en deux sessions distinctes :

- les **24, 25 et 26 novembre 2021** pour les aides pluriannuelles (**aides au conventionnement** sur 2 ans, 3 ans ou 4 ans)
- les **2, 3 et 4 février 2022** pour les **aides au projet**

La liste des experts nommés par le Préfet et siégeant au sein du collège musique est disponible sur le site de la DRAC IDF.

NOUVELLES MODALITES D'UNE DEMANDE D'AIDE AUPRES DE LA DRAC IDF

Toutes les demandes s'effectuent désormais de manière dématérialisée sur le portail :

www.mesdemarches.culture.gouv.fr

(suivre: subventions - Toutes les démarches - Spectacle vivant-Musique)

Y sont consignés les documents à remplir, les notices explicatives ainsi que la liste des pièces administratives à joindre à votre demande. Les mêmes documents sont également consultables sur le site de la Drac.

Toute demande doit être impérativement précédée d'un rendez-vous avec les conseillers du Pôle Musique (voir contacts ci-dessous)

MODALITES DE DEMANDE D'UNE AIDE PLURIANNUELLE (Conventionnement)

https://mesdemarches.culture.gouv.fr/mcc/requests/ADSV_ConventionnementMusique/

Date limite de dépôt des dossiers sur le portail :

LE 14 OCTOBRE 2021 INCLUS (délai de rigueur)

MODALITES DE DEMANDE D'UNE AIDE AU PROJET

Date limite de dépôt des dossiers sur le portail : https://mesdemarches.culture.gouv.fr/mcc/requests/ADSV_ProjetMusique/

LE 6 DECEMBRE 2021 INCLUS (délai de rigueur)

Pour les premières demandes d'aide au projet contacter Anne Bessero pour l'envoi d'une fiche d'éligibilité

Vos interlocuteurs au sein du Pôle musique :

En raison d'un grand nombre de demandes et pour garantir le bon traitement de votre dossier, nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter ces modalités. Les conseiller.e.s du pôle Musique de la DRAC Ile-de-France sont à votre écoute :

- Bénédicte Boisbouvier - référente 92 et 95 : 01 56 06 51 61 / 06 14 71 23 69 - benedicte.boisbouvier@culture.gouv.fr
- Isabelle Lazzarini - référente 75 et 93 + (intérim 78) et transdisciplinarité : 01 56 06 51 86 / 06 45 30 10 32
isabelle.lazzarini@culture.gouv.fr
- Thibaut Losson – référent 77 et 91 : 01 56 06 51 89 / 06 87 81 16 92 - thibaut.losson@culture.gouv.fr
- Isabelle Risbourg - référente 94 : 01 56 06 51 78 / 06 45 30 21 05 - isabelle.risbourg@culture.gouv.fr
Anne Bessero - assistante du pôle musique - 01.56.06.51.66 / 07 64 77 41 86 - anne.bessero@culture.gouv.fr

Tout support complémentaire (CD, DVD, clé USB, vinyle) peut être envoyé par voie postale : 47 rue Le Peletier – 75009 PARIS ; si vous souhaitez envoyer des extraits musicaux, merci d'utiliser France transfert (site de téléchargement du ministère de la Culture) : <https://francetransfert.culture.gouv.fr>